



**PRÉVENIR ET AGIR  
CONTRE LA TORTURE  
ET LES DÉTENTIONS  
ARBITRAIRES  
ENSEMBLE**

*Projet financé par*





## CONTEXTE

Quinze ans après la ratification par la République du Congo de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la torture reste une pratique courante dans le pays. L'absence de définition de la torture dans le Code pénal et le Code de procédure pénale congolais restreint considérablement l'arsenal législatif et contribue à l'impunité dont jouissent les tortionnaires. Le contexte politique, fortement détérioré à partir de 2015, n'a pas contribué à créer un environnement propice à la réforme législative sur la torture. Par ailleurs, le processus de réforme des textes législatifs apparaît entravé par les nombreux remaniements ministériels intervenus après les élections présidentielles de 2016. Cependant, l'Examen Périodique Universel, intervenu en novembre 2018, a marqué un temps important d'analyse de la situation au Congo au cours duquel de nombreuses recommandations ont poussé la République du Congo à ratifier l'OPCAT.

La torture n'étant pas explicitement définie et punie dans le Code pénal, sa pratique par les autorités et forces de l'ordre reste courante dans le pays, principalement lors des interpellations, en garde à vue et en détention. Le projet PACTE intervient dans un contexte de dégradation du climat sociopolitique en République du Congo et répond à un besoin de protéger les droits humains, dans les pratiques et dans les textes.



## OBJECTIFS

**Objectif général :** Contribuer à la réduction des arrestations arbitraires, détentions illégales et des actes de torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en République du Congo.

**Objectif spécifique 1.** Renforcer les capacités des organisations de la société civile à lutter contre les arrestations et détentions arbitraires et la torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

**Objectif spécifique 2.** Mobiliser l'opinion publique et inciter les autorités à prendre des mesures visant à améliorer les pratiques relatives à l'arrestation et la détention et à prévenir l'usage de la torture

**Objectif spécifique 3.** Identifier, protéger et défendre les victimes de détention arbitraire et de torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants





## RESULTATS ATTENDUS

- La qualité du travail d'enquête, documentation et plaidoyer des organisations de la société civile continue de s'améliorer., tout en adoptant une approche différentielle du genre;
- Le travail de sensibilisation et de plaidoyer mené par les partenaires de mise en oeuvre du projet auprès des représentants de l'Etat en faveur de la lutte contre les arrestations arbitraires, la détention illégale et la torture contribue à des mesures concrètes de changement dans la législation et/ou dans la pratique;
- Les autorités s'engagent à améliorer l'univers carcéral
- Une assistance judiciaire, médicale, sociale et/ou psychologique est apportée à des victimes de tortures et/ou de détentions arbitraires. Des procédures judiciaires sont engagées au niveau national et d'autres sont menées aux niveaux régional et international, accompagnées d'actions de plaidoyer.



## ZONE D'INTERVENTION

Le projet est mis en oeuvre en République du Congo. Il cible quelques Départements à savoir :

- Brazzaville ;
- Sangha ;
- Pointe-Noire,
- Niari...



**DUREE  
DU PROJET**  
3 ANS



**BUDGET**  
457 637,60 €

## CIBLES DU PROJET

>> Les forces de l'ordre et agents de l'Etat seront mieux outillés sur les droits de l'Homme et les procédures d'interpellations ainsi que sur les conséquences de la pratique de torture et de mauvais traitements.



Les formations, directement dispensés dans les commissariats, gendarmeries et maisons d'arrêt dans la mesure du possible, amorceront un changement de leurs attitudes et de leurs actes tendant vers un plus grand respect des droits humains. Cette lutte pour le respect des droits humains se poursuivra au-delà des forces de l'ordre, à l'échelle nationale, à travers l'action de plaidoyer visant la réforme du cadre législatif relatif à la définition de la torture.

>> La sensibilisation des syndicats étudiants et des mouvements citoyens permettra d'échanger de vive voix sur la problématique de la torture, des procédures d'arrestations et des détentions arbitraires. La société civile acquerra des connaissances sur les droits de

l'Homme et sera plus apte à s'engager pour leur défense.

L'action, grâce notamment au relais de l'information assuré par les journalistes conviés à cette sensibilisation, offrira ainsi une plus grande visibilité des problématiques de torture et de détentions arbitraires, et participera à la prévention des actes de violations des droits.

>> L'opportunité pour les journalistes de mettre en œuvre leurs capacités à interpeller l'opinion publique sur les pratiques des forces de l'ordre en matière de détention arbitraire et de tortures sera appuyée.

L'action consolidera les compétences des journalistes sensibilisés à la défense des droits de l'Homme, qui auraient pu par ailleurs bénéficier d'une formation dispensée dans le cadre du projet MANDAT. Grâce à la documentation des cas de violations des droits, les journalistes seront en mesure de





relayer une information fiable des pratiques de torture, de mauvais traitements et de détentions arbitraires, et verront leur légitimité professionnelle s'accroître.

Par ailleurs, des groupes de travail et d'enquête pourront se constituer entre pairs à l'occasion de deux journées où des journalistes seront invités.

>> Les victimes détenues arbitrairement et/ou torturées connaîtront leurs droits et les recours légaux pour défendre leur cas. Elles pourront bénéficier des bonnes pratiques assimilées par les agents de l'Etat

lors des formations-sensibilisations. Le projet PACTE a vocation non seulement à répondre aux besoins des victimes en termes de reconnaissance du préjudice subi et d'attribution judiciaire d'une réparation, mais aussi à lutter contre l'impunité des auteurs en contribuant à constituer une jurisprudence en matière de condamnations des faits d'actes de torture et détentions arbitraires.

Ces cas de violation des droits serviront de support pour les activités de plaidoyer à l'échelle locale, comme à l'échelle internationale



## EQUIPE DU PROJET



### **OBSERVATOIRE CONGOLAIS DES DROITS DE L'HOMME (OCDH)**

L'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) est une organisation non gouvernementale (ONG) de promotion, de défense et de protection des droits humains en République du Congo. Créé le 3 mars 1994, l'OCDH est une des organisations leaders au Congo en ce qui concerne le suivi indépendant de la situation des droits humains. L'organisation travaille sur plusieurs thématiques dans le but d'améliorer la situation en matière de droits humains, de l'Etat de droit et de la démocratie. La raison sociale et/ou d'existence de l'OCDH est de contribuer à ce que la République du Congo puisse être un Etat où tous les êtres humains puissent vivre dans la dignité et le respect de leurs droits, où aucun individu ne subisse d'atteinte à ses droits, où personne ne soit pénalisée en raison, notamment, de ses idées, opinion, son lieu de naissance, son appartenance politique, sa culture etc.



### **AGIR ENSEMBLE POUR LES DROITS DE L'HOMME (AEDH)**

Agir Ensemble pour les droits de l'Homme (AEDH) est une organisation non gouvernementale qui s'engage depuis 1989 pour défendre et promouvoir les droits humains et les libertés à travers le monde. La priorité d'AEDH est de soutenir des actions concrètes de défense et de promotion des droits de l'Homme dans les pays du Sud et de l'Est. Notre organisation appuie des projets qui sont élaborés et menés sur le terrain par des associations ou des groupes locaux. Nous sommes convaincus que les associations locales, qui agissent « en première ligne », sont les plus compétentes pour défendre les droits fondamentaux dans le contexte qui est le leur. La défense des droits de l'Homme ne peut se contenter de mots mais doit se traduire en actes. Il s'agit de mobiliser des moyens pour soutenir concrètement les efforts de ceux et celles qui agissent pour protéger les victimes, défendre les libertés démocratiques et promouvoir le respect de l'Etat de droit.



### **LES ORGANISATIONS BÉNÉFICIAIRE DES SUBVENTIONS EN CASCADES**

Le projet PACTE entend soutenir les efforts des petites structures de défense des droits de l'Homme pour la mise en œuvre de leurs activités. Le projet se focalisera sur l'impact des projets menés par les OSC locales (approche qualité), en plus de soutenir leur fonctionnement. Un seul appel à projets sélectionnera les associations locales qui bénéficieront de subventions via le dispositif de soutien financier à des tiers. Les organisations qui seront identifiées s'impliqueront dans la documentation des cas de détention arbitraire, d'actes de torture ou de mauvais traitements. L'identification des bénéficiaires du dispositif de subvention aux tiers sera réalisée en fonction de leur champ d'action, de leur capacité de gestion, et de leur connaissance du terrain, pour un impact direct auprès des bénéficiaires.





# PRÉVENIR ET AGIR CONTRE LA TORTURE ET LES DÉTENTIONS ARBITRAIRES ENSEMBLE



Pour tout renseignement sur le projet, veuillez contacter l'Observatoire  
Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) au (+242) 05 768 10 99 / 06 654 64 65  
ocdh.brazza@ocdh-brazza.org / ocdh.brazza@gmail.com

Twitter @OCDH\_BRAZZA

FACEBOOK Observatoire-Congolais-des-Droits-de-l'Homme

32, avenue des Trois Martyrs, place station de bus Jane Vialle-Moungali - BP : 4021